

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-84
« SECTEUR RUE CENTRALE NORD-OUEST ET AUTRES DISPOSITIONS »

AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-Z-84

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le premier projet de règlement numéro 2009-Z-84 « secteur rue Centrale Nord-Ouest et autres dispositions » modifiant le règlement de zonage 2009-Z-00 tel qu'amendé de façon à :
 - Modifier l'article 79, tableau 79, lignes 51 et 52;
 - Modifier l'article 102.1 concernant la mutualisation des cases d'un espace de stationnement;
 - Modifier l'article 244 concernant l'extinction des droits acquis relatifs à un usage;
 - Modifier l'article 252 concernant l'extinction des droits acquis relatifs à une construction;
 - Modifier la grille d'usages et normes H-415 par le retrait du ratio plancher/terrain;
 - Modifier la grille d'usages et normes H-642 concernant la dimension minimale des lots;
 - Modifier la grille d'usages et normes I-219 concernant le rapport bâti/terrain minimum;
 - Modifier la grille d'usages et normes I-220 concernant le rapport bâti/terrain minimum.
2. Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire et spécifiquement les zones I-219, I-220, H-415 et H-642 pour certaines dispositions, tel que décrit ci-dessous :

ZONES VISÉES	ADRESSES OU LOTS CONCERNÉS
I-219	boulevard Saint-Laurent : Lots 5 633 699, 6 444 075 et 5 633 699 du Cadastre du Québec 1 ^{ère} Avenue : 1425 à 1485 rue Léo : Lot 2 374 196 du Cadastre du Québec Route 132 : 6180
I-220	route 132 : 6040-6042 route 132 boulevard Saint-Laurent : Lot 6 470 770 du Cadastre du Québec
H-415	Centrale : 300 à 780
H-642	boulevard Saint-Laurent : 3760 à 4310 et 3765 à 4105

3. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. Une assemblée publique de consultation sera tenue par le conseil le **22 février 2023 à 19 h** dans la salle du conseil de l'hôtel de ville au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine.
5. L'objet de cette assemblée publique est d'informer les citoyens des modifications qui seront apportées au règlement de zonage 2009-Z-00 afin de permettre la mutualisation des cases de stationnement sur l'ensemble du territoire, de modifier certaines dispositions concernant les unités d'habitation accessoires, de modifier les dispositions concernant l'extinction des droits acquis relatifs à un usage et à une construction, spécifiquement un assouplissement pour les usages H1 « habitations unifamiliales » situées dans les zones à redévelopper. Ainsi que modifier des items relatifs au ratio plancher/terrain, la dimension minimale de lots et le rapport bâti/terrain minimum de certaines zones spécifiques.
6. Le projet de règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe, sis au 5465 boulevard Marie-Victorin, Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h ou en consultant le site internet de la Ville, dans la section *Avis publics*.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Service de l'aménagement du territoire et développement économique, au numéro (450) 632-0590 poste 5130.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 février 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Greffière et directrice des Services juridiques